



CABINET DU PRÉFET
BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Créteil, le 19 février 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité de pilotage du Contrat d'Intérêt National (CIN) des Ardoines

Laurent Prévost, Préfet du Val-de-Marne, a réuni lundi 18 février 2019 l'ensemble des partenaires du Contrat d'Intérêt National (CIN) des Ardoines, en particulier Pierre Garzon, vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne, Michel Leprêtre, président de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, Jean-Claude Kennedy, maire de Vitry-sur-Seine, Thierry Febvay, directeur général de l'Etablissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPAORSA), ainsi que des représentants de l'EPFIF, de la SGP et de la SNCF.

Le permis d'innover : fabriquer les territoires de demain

A cette occasion, les participants ont pris note du tout premier permis de construire emportant « permis d'innover » délivré pour un CIN du Val-de-Marne. Cette procédure, élargie dans le cadre de la loi ELAN, permet au porteur de projet de déroger à certaines règles opposables, sous réserve qu'il démontre atteindre des résultats équivalents, de même exigence à ce qui est fixé par la réglementation. Elle permet ainsi de soutenir l'innovation dans la construction des villes et de faciliter la créativité dans les champs de la transition écologique.

L'Etat a, par ailleurs, tenu les engagements financiers pris à la signature du CIN pour appuyer les projets des collectivités locales.

En savoir plus sur le permis d'innover sur :

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-permis-d-innover-pour-fabriquer-les-territoires-de-demain>

Le CIN des Ardoines a été signé le 9 mars 2017. Ce CIN concrétise les ambitions communes des partenaires pour le développement du territoire stratégique des Ardoines, notamment en matière de développement économique, de logement, de restructuration et de développement des infrastructures de transport et de développement durable. Il précise également les modalités de gouvernance et d'accompagnement financier, à la hauteur des ambitions des projets urbains, dont la mise en œuvre opérationnelle est ainsi rendue possible (Zac Gare Ardoines (49 ha) et Zac Seine Gare Vitry (37 ha)).